

## DECISION DU PRESIDENT.CA 0059-2018

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;  
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation ;  
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7 ;  
Vu les statuts et le r glement int rieur de l'Universit  d'Angers ;  
Vu la d lib ration CA021-2016 du 29 f vrier 2016, portant d l gation de comp tences du Conseil d'administration au Pr sident.

**Objet de la d cision** Demande d'adh sion de la Direction de la communication

**Conform ment   sa d l gation, le pr sident de l'Universit  d'Angers d cide :**

1. d'approuver la demande d'adh sion de la Direction de la communication pour l'Association des Responsables de Communication de l'Enseignement Sup rieur (ARCES).

Le pr sident rend compte, dans les meilleurs d lais, au conseil d'administration des d cisions prises en vertu de sa d l gation.

**A Angers, 14 mai 2018**

Par d l gation et pour signature,  
Le Directeur G n ral des Services  
**Olivier HUISMAN**



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **24 mai 2018**





Association des responsables de communication de l'enseignement supérieur  
SIRET N° 42 499 068 7000 18

**CONTACT:**

MINES ParisTech  
60 boulevard Saint-Michel  
75006 Paris  
Tél : 06 35 42 11 91

Paris le, 07 mai 2018  
À l'attention du service Comptabilité,  
Université d'Angers / Université d'Angers  
40  
40 rue de Rennes  
49035 ANGERS

**Devis**

Description	Quantité	Montant
Adhésion Etablissement		
Du 1 janvier 2018 au 31 décembre 2018	1	170,00 €
1 membre supplémentaire	1	60,00 €
		Sous-total 230,00 €
		Total 230,00 €

« exonération de TVA, art .261-7-1 du CGI ».

Ce devis est généré automatiquement et ne signifie pas que votre demande d'adhésion est validée.  
Le Conseil d'administration de l'ARCES se réserve la possibilité de confirmer - ou pas - cette démarche, conformément à ses statuts.

Domiciliation bancaire : BRED - Paris Qual de la Rapée  
Banque Gulchéi N° de compte Clé  
10107 00118 00219034611 97

Numéro de compte bancaire International (IBAN) :  
FR76 1010 7001 1800 2190 3461 197

Delphine BOISDRON  
Service Communication

Bon pour Adhésion  
le 7/5/18